Bac Général HLP + LLCER (Humanités, littérature et philosophie et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Philosophie - Session 2025

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-hlp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2025

PHILOSOPHIE

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 8

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants

Sujet 1

Peut-on douter des pouvoirs de la raison ?

Sujet 2

L'art peut-il nous apprendre à voir le monde autrement ?

Sujet 3

Expliquer le texte suivant :

Pour combattre toutes les espèces de délits dont la nature humaine est capable, l'État n'a que deux grands moyens, les Peines et les Récompenses ; les peines pour être appliquées à tous et dans les occasions ordinaires ; les récompenses pour être réservées à un petit nombre et dans des occasions extraordinaires. Mais cette administration des Peines et des Récompenses est souvent contrariée ou égarée, ou rendue impuissante, parce qu'elle n'a pas des yeux pour tout voir et des mains pour tout atteindre. Pour suppléer[1] à cette insuffisance du pouvoir humain, on a cru nécessaire ou du moins utile d'inculquer dans les esprits la croyance en un pouvoir qui s'applique au même but, et qui n'a pas les mêmes imperfections : le pouvoir d'un Être suprême invisible auquel on attribue la disposition de maintenir les lois de la Société, de punir et de récompenser de manière infaillible les actions que les hommes n'ont pu ni récompenser ni punir. Tout ce qui sert à conserver et fortifier parmi les hommes cette crainte du juge suprême est compris sous le nom général de *Religion*, et pour la clarté du discours, on parle souvent de la religion comme on parlerait d'un être distinct, d'un personnage allégorique[2], auquel on attribue telle ou telle fonction. Ainsi, diminuer ou pervertir l'influence de la religion, c'est diminuer ou pervertir dans la même proportion les services que l'État en retire pour réprimer le crime ou encourager la vertu.

BENTHAM, *Traités de législation civile et pénale* (1802)

[1] « Suppléer » : Mettre à la place de.
[2] « Personnage allégorique » : Figure qui symbolise une idée, une valeur.